



CIRCULAIRE AUX PARENTS

Chers parents, vu les difficultés liées au transport des élèves et étudiants, le complexe d'enseignement **UCAO/ Saint Michel** a mis à votre disposition des bus pour leur permettre d'accéder facilement à l'établissement et de pouvoir rentrer sans difficultés le soir à la fin des cours. Cette année, le parc automobile a été rénové afin d'offrir un meilleur service aux usagers. **Qualité et confort garantis!**

L'objectif de ce service transport est :

- ❖ D'assurer un transport confortable et sécuritaire ;
- ❖ De gagner du temps par la rapidité en évitant aux élèves et étudiants des retards occasionnés par les dysfonctionnements du transport public ;
- ❖ D'éviter les désagréments notés dans les transports, souvent liés aux manifestations religieuses, aux grèves et autres événements sociaux.

Les élèves ou étudiants inscrits au transport, recevront une facture mensuelle, payable au niveau de la caisse au plus tard le 05 de chaque mois, intégrant la scolarité et les frais de transport mensuels. Les factures seront distribuées à temps pour permettre aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Tout désistement doit être signalé par écrit et adressé au responsable du Service Transport au plus tard le **05 du mois en cours**. Passé ce délai le transport sera facturé.

FACTURATION: (La facturation mensuelle du transport varie selon la zone d'habitation).

ZONE I (16.000 CFA) : MEDINA ; FASS ; COLOBANE ; HLM ; SICAP LIBERTE ; DERKLE ; GRAND DAKAR ; FANN ; SACRE CŒUR ; SIPRES ; GRAND YOFF ; PATTE D'OIE ; MARISTES, MERMOZ ; OUKAM ; PARCELLES ASSAINIES ; PIKINE ; N'GOR ; ALMADIES ; YOFF ; GUEDEAWAYE ; THIAROYE ; DIAMAGUEUNE ; SICAP MBAO ; FASS MBAO ; PETIT MBAO.

ZONE II (18.000 CFA) : GRAND MBAO ; KEUR MASSAR ; KEUR MBAYE FALL ; ZAC MBAO ; RUFISQUE.

ZONE III (20.000 CFA) : CROISEMENT TIVAOUNE PEUL ; CROISEMENT NIAGA ; CROISEMENT NDIAKHIRATE ; KEUR NDIAYE LO ; KOUNOUNE.

Pour adhérer, l'élève ou l'étudiant doit :

- **Remplir correctement la fiche d'inscription disponible au service de la scolarité et au Service Transport.**
- **Donner trois (03) photos d'identité récentes à l'inscription au transport.**
- **Payer les frais d'adhésion qui s'élèvent à 10 000 FCFA et le mois de juin à l'avance et non remboursables en cas de désistement (voir tableau suivant).**

ZONE	FRAIS D'ADHESION	MENSUALITE JUIN	TOTAL À PAYER À L'INSCRIPTION
ZONE I	10 000	16 000	26 000
ZONE II	10 00	18 000	28 000
ZONE III	10 000	20 000	30 000

Pour desservir ces différentes zones, les lignes suivantes sont prévues :

LIGNE A : Saint Michel ; Faidherbe ; Papa Gueye Fall ; Centenaire, Gibraltar, Kennedy; ENAM ; Rue 10 ; Bourguiba Ecole Normale ; Mermoz; Route de Ouakam ; Cite avion, Terminus P 07, Cité mamelles, Route de N'gor, Almadies, N'gor, Cité Biagui, Aéroport, Imprimerie Tandian.

LIGNE B : Saint Michel ; grand théâtre ; Avenue Malick SY, Poste Médina, rue 6 ; Marche Gueule tapée ; Canal Fann Hock ; Canal FASS ; ENAM ; Sainte Thérèse ; Niarry Tally, Jet d'eau ; Martyrs De l'Ouganda ; Terminus Liberté 5 ; Rond Point JVC ; Rond Point ancienne Piste ; VDN ; Sacré Cœur VDN ; Saint Lazare ; Sipres ; CICES ;

LIGNE C : Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute ; Rond Point Colobane ; HLM ; Rond Point Castors ; Bourguiba ; Cité des EAUX ; Front de Terre ; Rond Point Liberté 06 ; Camp Pénal ; Numéro UNO ; SAMU Municipal ; Avenue Thiandoum ; Collège Thiandoum.

LIGNE D : Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute à péage ; Cité Lobatt Fall ; Notre Dame du Cap-Vert ; Bountou Pikine ; NMA Sanders ; Poste Thiaroye ; Diamaguene ; Sicap Mbao ; Petit Mbao ; Croisement Keur Massar ; Keur Mbaye FALL ; Stade Grand Mbao ; Zac de Mbao.

LIGNE E : Saint Michel ; grand théâtre ; Autoroute ; Police Parcelles ; SOPRIM, Rond Point Case ; Hamo II ; cite Fadia ; Pharmacie Golf ; Keur Pauline ; Marché Jeudi, Corniche Guédiawaye ; Hamo IV ; Hamo VI ; CITE SOFRACO; CITE BIAGUI II ; Lycée Limamoulaye ; Sapeur Pompier Guédiawaye ; Stade Amadou Barry.

LIGNE F : Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute ; Keur Massar ; Croisement Tivaoune Peul ; Croisement Niaga ; Croisement Ndiakhirate ; Keur Ndiaye Lo ; Kounoune.

LIGNE G : Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute à péage ; Keur Massar ; Terminus TATA 54 ; Cite MTOA ; Station Shell ; Cite Mame Dior ; Cite Pénitence ; Cite Gendarmerie ; Diakhaye ; ZAC Mbao ; Rufisque SONADIS ; Terminus Dakar Dem Dikk 15.

LIGNE H : Saint Michel ; Grand théâtre ; Avenue Malick SY, Poste Médina ; Corniche Ouest ; Fann Hock ; VDN ; Est Foire ; CityDia Nord foire ; Ancienne Imprimerie Tandian ; centre Aéré de la BCEAO ; brioche d'orée Diamalaye corniche Unité 15 ; Terminus TATA 29 Cambérène ; cite des nations unies Golf Sud.

LIGNE I : Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute ; Route des Pères Maristes ; Ecole Hann Mariste ; ECOBANK ; Brioche d'orée ; Ecole Japonaise ; Mèche Darling.

AVIS AUX ETUDIANTS

Le ramassage quotidien démarre à partir de 06h, selon les lignes, pour arriver au plus tard à 07h30 à l'école. Pour le retour, voir le tableau ci-dessous. Cependant, du fait des emplois du temps qui changent en fonction des modules pour le cycle licence, nous vous prions de bien prendre connaissance de notre mode de fonctionnement avant de vous inscrire.

NB : Les bus ne viennent le samedi qu'en cas de devoirs programmés pour le lycée.

HORAIRE DES BUS

JOUR	HEURE D'ARRIVEE	HEURE DE DEPART
	A L'ECOLE	DE L'ECOLE
LUNDI	07 H 30	17 H 00
MARDI	07 H 30	17 H 00
MERCREDI	07 H 30	13 H 15
JEUDI	07 H 30	17 H 00
VENDREDI	07 H 30	17 H 15

Démarrage des inscriptions le lundi 1er Août 2022 !!!

REGLEMENT D'USAGE DU SERVICE TRANSPORT

Article 1 : Seuls les élèves et étudiants titulaires d'une carte de transport délivrée par le responsable du service transport et régulièrement tenue sont autorisés à prendre les bus. En cas de perte de cette carte, le titulaire est tenu de la signaler immédiatement au responsable. Les frais de duplicata de carte s'élèvent à 1000 f CFA.

Article 2 : A la fin de chaque mois, pour le règlement de la facture, l'élève ou l'étudiant a l'obligation de se présenter à la caisse avec la carte de transport pour la faire viser.

Article 3 : Il est demandé à chaque abonné, muni de sa carte de transport et en uniforme de **Saint Michel/UCAO**, de se présenter à l'arrêt du bus au moins 05mn avant l'heure d'arrivée de ce dernier.

Article 4 : Pour tout changement de statut pendant l'année scolaire, en aviser le responsable du transport avant le 10 du mois en cours. Tout désistement doit être signalé par écrit et adressé au responsable du Service Transport au plus tard le 05 du mois en cours. Passé ce délai, le transport sera facturé.

Article 5 : Les bus étant une propriété de **Saint Michel/UCAO**, les usagers sont tenus de respecter le matériel et d'éviter, par leurs comportements et leurs attitudes, de les détériorer.

Article 6 : Les places assises sont réservées d'abord aux handicapés, puis aux malades. Les usagers éviteront de se lever ou de changer de place durant les trajets.

Article 7 : Il est strictement interdit de fumer, de boire du café, du jus, de manger, de jeter des boulettes de papier ou tout autre objet dans le bus.

Article 8 : Il n'est pas permis de descendre en dehors des arrêts prévus ou d'arrêter le bus sauf urgence dûment appréciée par le convoyeur.

Article 9 : Le convoyeur de chaque bus, nommé par la Direction, a le droit de contrôler et de veiller au respect du règlement d'usage du transport. Pour maintenir la discipline, il peut déplacer un élève ou étudiant à n'importe quel moment. Il n'y a pas de place strictement réservée à tel ou tel autre usager, sauf pour le personnel enseignant.

Article 10 : La sécurité de l'ensemble des élèves et étudiants abonnés étant absolument prioritaire, un manque de discipline dans le bus pourra entraîner le retrait momentané ou définitif de la carte de transport.

La Direction Générale